

Présentation du professeur Brigitte Feuillet

par Geneviève Schamps

Directrice du Centre de droit médical et biomédical (U.C.L.),

Membre de l'Académie Royale de Belgique

Monsieur le Recteur,
Messieurs les Bâtonniers,
Messieurs les Doyens,
Chers Collègues,
Chers étudiants,
Mesdames et Messieurs,

1. « La protection des personnes vulnérables ». Ce thème que la Faculté de droit et de criminologie a choisi cette année prolonge adéquatement celui qu'elle a retenu lors de la précédente cérémonie des doctorats *honoris causa* en 2009 : il s'agissait de « la protection contre l'arbitraire »... L'arbitraire, qui peut être envisagé comme étant la « loi du plus fort », le plus fort qui ne recherche pas la justice, dans la relation à l'autre.

Cette relation à l'autre est l'un des moteurs de notre existence. Son importance a encore été soulignée, le 2 février dernier, lors de la fête de l'Université qui a été célébrée autour de la maxime « Tous connectés : un levier pour la démocratie ».

Cette relation à l'autre et le souci de la justice ne manquent pas d'évoquer la situation de la personne démunie, vulnérable, et l'importance d'assurer sa protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Mais qu'entend-on par situation de vulnérabilité ? Pour le législateur belge ou des instances européennes ou internationales, il s'agit notamment de celle « dans laquelle se trouve une personne en raison de sa situation administrative illégale ou précaire, de son âge, d'un état de grossesse, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale »¹.

Les personnalités que nous honorons ce jour ont agi, chacune, dans leur domaine et selon leurs moyens, en faveur de la protection d'une telle personne.

Et il me revient aujourd'hui l'honneur et le plaisir de présenter le professeur Brigitte Feuillet.

Pour mieux comprendre Brigitte Feuillet et son investissement en faveur d'autrui, je vous invite à remonter le temps...

¹ Voy., par exemple, les dispositions de la loi du 26 novembre 2011 modifiant et complétant le Code pénal en vue d'incriminer l'abus de la situation de faiblesse des personnes et d'étendre la protection pénale des personnes vulnérables contre la maltraitance.

Et à m'accompagner au regard de mots que le Recteur Bruno Delvaux a prononcés lors de la fête de l'Université ² car ils correspondent à la personnalité de Brigitte Feuillet.

Le Recteur souligne ainsi qu'« Élargir l'espace de sa tente, se mettre en relation avec l'autre, faire choix de valeurs et en vivre, mener des combats communs, partager ses rêves et les transformer en réalités, veiller à l'accès à l'éducation et à l'enseignement, être artisan de la transformation du monde et de la société, de la création du futur... sont autant de préoccupations que nous portons pour les jeunes qui étudient à l'UCL, avec exigence et responsabilité ».

2. « Faire choix de valeurs et en vivre ». Dans sa jeunesse déjà, Brigitte Feuillet a manifesté le souci d'être au côté du plus faible. Le passé de son père, en tant que résistant, l'a interpellée et sa mère a toujours manifesté une grande compassion pour l'Autre dans la souffrance.

Dans son livre *L'Inespérée* ³, Christian Bobin pose la question suivante à propos de l'Autre : « Où s'arrête la personne, ses contours, ses limites, où commence ce qui en elle est bien plus qu'elle, la douleur dans sa voix, l'innocence dans ses yeux ? ».

Au regard du parcours de Brigitte Feuillet, je pense pouvoir affirmer qu'elle a été constamment mue par ce questionnement.

Il en était ainsi, lorsque, entre l'âge de 15 et 30 ans, elle a accompagné, chaque année, les personnes malades à Lourdes.

Il en était de même lorsqu'elle a dû choisir ses études. Alors que Brigitte Feuillet avait obtenu un Bac scientifique (math et physique), une amie lui a suggéré d'être juge pour enfant, afin de disposer de moyens pour favoriser les êtres plus fragiles. Et c'est ce qui a incité Brigitte Feuillet à entamer des études de droit.

Après les avoir brillamment réussies, elle a été reçue Major à l'examen d'avocat. Elle a ensuite effectué une thèse de doctorat, intitulée « Le lien conjugal de la personne malade mentale ». Elle est ainsi devenue la première femme agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Rennes.

3. « Mener des combats communs ». Quelques années plus tard, Brigitte Feuillet a repris la direction du Centre de Recherche Juridique de l'Ouest. Ce laboratoire comprend aujourd'hui plus de quatre-vingt chercheurs, dont une trentaine de doctorants. À la tête de cette équipe, Brigitte Feuillet a été le moteur d'ambitieux programmes axés principalement sur le respect des droits de la personne.

Un combat lui tient ainsi particulièrement à cœur : il s'agit de l'accès, libre et égal, aux soins de santé en France, sans discrimination. Il en va, selon elle, du respect de la dignité humaine dans la solidarité collective. Elle a ainsi dénoncé le fait que dans ce pays, la confusion relative aux notions

² Le 2 février 2012 ; <http://www.uclouvain.be/396860.html>.

³ Paris, Gallimard, 1994, p. 106.

de protection de la santé publique, d'une part et d'accès aux soins, d'autre part donne lieu à un flou juridique quant à l'étendue de ce droit d'accès. Il en résulte que l'accès effectif à l'ensemble des soins est réservé à ceux qui ont des ressources financières importantes et qu'il existe une médecine à deux vitesses. Brigitte Feuillet propose dès lors de définir d'urgence des priorités dans l'élaboration du système de soins, afin de rencontrer la situation actuelle.

4. « Partager ses rêves et les transformer en réalités ». Face au développement des techniques biomédicales, Brigitte Feuillet a rapidement perçu l'importance d'ouvrir de nouveaux horizons et de susciter des interactions entre la bioéthique et le droit. Elle a réalisé ce souhait, en étant l'une des premières juristes en France à promouvoir l'interdisciplinarité, en rassemblant autour de projets communs des spécialistes des sciences humaines, de la santé ou des nouvelles technologies.

C'était le début d'une grande aventure, comme elle l'indique.

La démarche n'était en effet pas aisée car il fallait apprendre à travailler avec des chercheurs d'autres disciplines sur des questions particulièrement sensibles à l'époque, par exemple la contamination par le sida, la notion d'embryon ou encore des thématiques regroupées sous la dénomination « éthique, droit et religion ».

Sa détermination et son souhait de ce que la norme prenne davantage en considération les êtres les plus vulnérables, ont été remarqués, à l'époque, par le Ministre Jean-François Mattei ainsi que par le généticien Axel Kahn, dans le cadre de l'élaboration des premières lois de bioéthique en 1994.

5. « Être artisan de la transformation du monde et de la société ». Brigitte Feuillet désirait également susciter une analyse plus large de la régulation des pratiques biomédicales en faisant se rencontrer des chercheurs de tous continents.

Elle est ainsi à l'origine, en 2007, du Réseau Universitaire International de Bioéthique, en étant parvenue à motiver plus d'une vingtaine de chercheurs à se rassembler chaque année pour l'étude d'une thématique alliant la bioéthique et le droit. Et c'est à cette occasion qu'une collaboration active avec le Centre de droit médical et biomédical est née. Des rencontres ont déjà eu lieu en France, au Japon, en Tunisie et elles se dérouleront prochainement au Brésil.

Les premiers travaux ont porté sur le patient, qu'il soit mineur, âgé ou en fin de vie, et sur ses proches. Trois problématiques ont été analysées jusqu'à présent : la procréation médicalement assistée et l'anonymat du don d'embryon ou de gamètes ; le degré d'autonomie de l'adolescent au regard de l'acte médical ; la situation du patient en fin de vie et sa relation avec les proches.

Ces travaux contribuent à alimenter la réflexion, comme le souligne Brigitte Feuillet, « sur la conciliation entre les diversités culturelles et un certain universalisme, terreau d'une harmonisation du droit ». Ils ont été récemment mis en évidence à la Columbia University, à New York.

La qualité des activités scientifiques de Brigitte Feuillet lui a valu d'être nommée membre senior de l'Institut Universitaire de France. Elle est la deuxième femme juriste à avoir obtenu cette nomination, après le professeur Mireille Delmas-Marty, qui est également docteur *honoris causa* de notre Faculté.

6. « Veiller à l'accès à l'éducation et à l'enseignement ». Outre la recherche, Brigitte Feuillet a toujours manifesté de l'intérêt pour la formation des étudiants.

Elle s'est particulièrement investie pour créer le premier diplôme d'études supérieures spécialisées, en France, qui allie le droit, la santé et l'éthique. Cette formation est devenue ensuite un Master en Santé Publique, ouvert aux professionnels de la santé, aux directeurs d'établissements de soins et aux juristes. Ce programme a été reconnu par l'Union européenne en 2005.

7. Décorée des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite (1997) et de Chevalier de la Légion d'Honneur (2011), Brigitte Feuillet va aussi à la rencontre du citoyen.

Elle a ainsi été grand expert aux États généraux de la bioéthique, organisés en 2009 par le Ministère de la Santé, qui a choisi leur tenue dans la ville de Rennes, en reconnaissance particulière des travaux effectués par Brigitte Feuillet.

8. Enfin, il convient de souligner qu'elle a toujours veillé à suspendre le tourbillon de ses activités scientifiques pour donner du temps à ce qui est aussi essentiel à ses yeux : le bien-être de ses enfants et de son époux attentionné.

9. Pour conclure, je souhaite reprendre les propos du sociologue Michel Billé car ils décrivent bien l'action de Brigitte Feuillet :

Il souligne ainsi qu'« (...) Être solidaire, c'est toujours décider de se relier et se reconnaître une dette.

Décider de se relier à ceux avec qui, justement, pour un peu, plus personne ne se relierait : les plus pauvres, les plus malades, les plus handicapés, les plus âgés, les plus étrangers, les plus vulnérables.

Se relier, se reconnaître un lien, et au nom de ce lien, parce qu'ils sont nos frères en humanité, se reconnaître une dette et s'en acquitter, personnellement et ensemble, alors même que nous n'avons pas le sentiment de l'avoir personnellement contractée. (...) » ⁴.

* *
*

10. *Attendu que Brigitte Feuillet a contribué de manière fondamentale au développement de la recherche, nationale et internationale, en droit et bioéthique, en suscitant les analyses croisées au regard de ces disciplines.*

⁴ « La personne polyhandicapée et IMC : personne humaine ou personne hypothétique ? Aspects sociologiques », in *Professionnels, familles : questionnements éthiques, Journées d'études Polyhandicap et IMC 2011*, Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris, p. 16.

Qu'en tant que pionnière, elle a promu des recherches interdisciplinaires d'excellence, en réunissant autour de projets communs des chercheurs spécialisés dans les sciences humaines, de la santé ou des nouvelles technologies.

Que, soucieuse de la protection de la personne vulnérable au regard de l'évolution de la biomédecine, elle s'est particulièrement investie pour améliorer la condition du patient — qu'il soit mineur, âgé ou en fin de vie — et la situation des proches.

Attendu qu'en dirigeant le Centre de Recherche Juridique de l'Ouest, elle en a particulièrement orienté les travaux sur le respect des droits de la personne.

Que, sous sa direction, ce laboratoire a acquis une grande renommée.

Attendu qu'elle a également œuvré pour un élargissement de l'enseignement aux confins du droit et de la médecine.

Qu'elle a ainsi créé, en France, le premier Diplôme d'études supérieures spécialisées « Droit, Santé, Éthique », qui est devenu aujourd'hui un Master en Santé Publique.

Que ce programme de formation a obtenu le label européen Erasmus Mundus.

Attendu que Brigitte Feuillet a également veillé à mettre ses connaissances au service de la société, en fournissant son expertise aux autorités publiques ainsi qu'à plusieurs instances nationales ou internationales.

Attendu que l'originalité et l'apport riche et constructif, empreint d'une grande rigueur scientifique, de l'œuvre de Brigitte Feuillet ont été reconnus par l'attribution de distinctions et prix prestigieux.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Recteur, de bien vouloir décerner à Madame la Professeur Brigitte Feuillet les insignes de Docteur honoris causa de la Faculté de droit et de criminologie et de l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques de notre Université.